

COMPTE RENDU

L'an deux mille cinq, le vingt et un novembre à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Le Pouget, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : M. DIAZ Manuel - M. SALASC Philippe – M. PIERRUGUES Georges - M. PONCE Jean Claude - Mme MARTIN Françoise - M. DEJEAN Maurice - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René – M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. MANEIRO Charles – M. C. CARCELLER - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. DONNADIEU Jacques – M. BELLOC Jean Paul - M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie - M. TOURET Jean Louis - M. REQUIRAND Daniel - Mme GERBAL Renée.- M. DURAND Augustin - M. BERTOLINI Jean Pierre - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

Absents excusés : M. CADILHAC Jean François - Mme FOURNEL Michèle - M. ANDRIEUX Jacques - M. GHIBAUT Jean-Pierre

Absents : - M. AGOSTINI Jean André - M. CABELLO Gérard – M. ARNAL Richard Claude - M. ROQUAIN Jean Michel - M. DELFAU Gérard - Mme VIVEN Isabelle - M. Jean François RUIZ

M. Jean François CADILHAC donne pouvoir à M. Manuel DIAZ
Mme Michèle FOURNEL donne pouvoir à M. Claude CARCELLER
M. Jacques ANDRIEUX donne pouvoir à M. Jean Paul BELLOC
M. Jean Pierre GHIBAUT donne pouvoir à M. Jacques DONNADIEU
M. André SIDERIS est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

Adoption du procès verbal du 26 octobre 2005

Adoption à l'unanimité

Administration générale

1. Modification du régime indemnitaire des agents de la Communauté de communes

Le Conseil approuve la création de la prime de responsabilité et de l'indemnité forfaitaire liée à l'exercice de la fonction de représentation des emplois fonctionnels à compter de janvier 2006. Il décide d'inscrire les montants correspondants à la section de fonctionnement du budget primitif 2006 de la Communauté de communes.

Adoption à l'unanimité

Finances

2. Débat d'orientation budgétaire préalable au vote du budget primitif 2006

Le Conseil prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire préalable au vote du budget primitif 2006 concernant le contexte économique national et le contexte local, la mise en œuvre de l'intérêt communautaire, les moyens d'exercer les compétences et les axes de travail 2006 à savoir : renforcer les moyens opérationnels, protéger et aménager notre espace, créer des richesses, développer le lien social, promouvoir et animer le territoire.

Aménagement de l'espace

3. Itinéraire de découverte « entre vignes et garrigues » - Aménagement d'une aire d'arrêt à Lagamas – convention d'entretien du domaine public départemental

Le Conseil approuve le contenu de la convention d'entretien par la Communauté de communes du domaine public départemental sur l'aire d'arrêt de l'itinéraire de découverte de l'A750 à Lagamas. Il autorise le Président à signer cette convention

Adoption à l'unanimité

4. Réalisation de diagnostics territoriaux – Signature d'une convention avec l'Université Paul Valéry

Le Conseil autorise le Président à signer une convention avec l'université Paul Valéry pour la réalisation de diagnostics environnementaux par les étudiants du DESS Expertise des problématiques environnementales.

Le Conseil approuve le versement à l'association des étudiants du DESS Expertise des problématiques environnementales, une somme globale et forfaitaire de 1 600 € à la fin de leur mission au titre de dédommagement des frais de déplacement et d'études engagés dans le cadre de cette mission

Adoption à l'unanimité

Environnement

5. Aménagement des sentiers de randonnée Plan Patrimoine Emploi

Le Conseil approuve le principe d'intervention de l'association *Concordia* pour l'aménagement des boucles de randonnées du Plan Patrimoine Emploi dans le cadre de deux chantiers de jeunes bénévoles pour 10 871€.

Le Conseil valide également la mise à disposition par la Communauté de communes d'un hébergement pour les jeunes volontaires durant les périodes de chantier par la Communauté de communes.

Adoption à l'unanimité

Développement économique

6. ZAE «Domaine des Trois Fontaines» - réserves foncières : acquisition de la parcelle F 723 en contiguïté du parc d'activité

Le Conseil approuve l'acquisition du mas agricole situé sur la parcelle F 723 pour un montant de 3000 €, hors majoration des frais d'acte notarié.

Il autorise le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à l'achat de ce terrain et à solliciter les aides financières possibles auprès des partenaires de la Communauté de Communes.

Adoption à l'unanimité

Opération grand site

7. Projet aménagement des abords du Pont du diable : acquisitions foncières

Le Conseil approuve l'acquisition des parcelles BH 19, 28, 30, 31, 38, 39, 40, 95 et 97 pour un montant de 79 250 € HT, hors majoration des frais d'acte prévisibles.

Il autorise le Président à signer l'ensemble des documents relatifs aux achats de ces terrains et à solliciter les aides financières possibles auprès des partenaires de la Communauté de Communes.

Adoption à la majorité, 33 voix pour et 2 abstentions

Représentation aux organismes extérieurs

8. Conférence sanitaire territoriale Montpellier Lodève Le Vigan

le Conseil décide de désigner Charles MANEIRO comme délégué titulaire et Raphaël ASENSI comme délégué suppléant pour siéger à la conférence sanitaire territoriale « Montpellier Lodève Le Vigan ».

Adoption à l'unanimité

Questions diverses

9. Nouvelle motion concernant l'AGCS

Le Conseil décide d'envoyer à Monsieur le Premier Ministre une motion concernant l'AGCS, reprenant en partie la motion prise en Conseil communautaire le 20 octobre 2003.

Adoption à l'unanimité

Fait à Gignac le

Le Président,
Louis VILLARET

Affiché le :

Retiré de l'affichage le